L.A.P.E. LORRAINE

(Association des Lieux d'Accueil Parents-Enfants de Lorraine)

Rapport Moral année 2024

1. Les locaux

Notre siège social est toujours au 89 bis rue Pasteur à Pont-à-Mousson. Nous y sommes toujours accueillis à titre gracieux par le CCAS de la ville, dans les locaux du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Petit Prince » ; nous remercions vivement la ville de Pont-à-Mousson pour son engagement renouvelé à nos côtés.

2. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois dans l'année. Il est constitué de 12 membres, qu'ils soient remerciés pour leur investissement.
Les membres du bureau :

- Sylvie LOGELIN, cadre de formation à l'I.R.T.S. de Lorraine, présidente,
- Bernadette MACE, retraitée, vice-présidente,
- Odile ZAMBONI-ROY, accueillante à « l'Hirondelle » de Mont Saint Martin et à « Lape'tite Maison » et à Longuyon, secrétaire,
- Crystèle CROCE, Educatrice de Jeunes Enfants, formatrice, consultante, trésorière,
- Séverine NOVAK, Educatrice de Jeunes Enfants, secrétaire adjointe,

Autres membres du C.A. : Sevgi ACER, Véronique DIAN, Pauline DUSSY, Isabelle GOFFESTRE, Suzel MAILLARD, Chloé THIL, Guldan YILDIRIM,

Les sortants : un tiers du C.A. est renouvelable tous les 3 ans : Crystele CROCE, Suzel MAILLARD, Bernadette MACE, et Guldan YILDIRIM sont sortantes et se représentent.

Le Conseil d'Administration joue un rôle clef dans la préparation des journées de réflexion (choix des thèmes, élaboration des contenus de journées) et nous avons besoin, comme chaque année, de forces vives et renouvelées. Nous souhaitions souligner combien il est satisfaisant chaque année d'accueillir de nouvelles personnes.

Appel aux nouvelles candidatures : l'engagement associatif représente une force pour notre réseau ; il est vital que cela se poursuive afin de conserver une légitimité acquise progressivement auprès des financeurs, avec une représentation régionale, comme nous pouvons le souligner chaque année. Il est fondamental que des personnes engagées dans l'accueil en LAEP nous rejoignent.

3. Les adhésions en 2024

39 adhésions au titre de personnes morales qui représentent 50 lieux et qui se répartissent comme suit :

- 13 adhésions en Meurthe et Moselle qui représentent 16 lieux
- 6 adhésions en Meuse qui représentent 6 lieux
- 13 adhésions en Moselle qui représentent 15 lieux
- 7 adhésions dans les Vosges qui représentent 11 lieux

Remarque : à ce jour, l'association L.A.P.E. Lorraine a répertorié 67 Lieux d'Accueil Enfants-Parents différents existant en région Lorraine (ces lieux ont été identifiés par les C.A.F. ou se sont fait connaître directement) et nous envoyons les invitations aux journées à l'ensemble de ce répertoire. L'audience de notre réseau dépasse donc la simple règle comptable de nos adhérents.

Appel aux adhésions :

Peuvent adhérer, à titre de personne morale, tout lieu qui répond aux critères suivants :

- Accueil d'enfants accompagnés d'un parent ou substitut parental majeur (assistante maternelle, grand parent, etc.…) qui reste dans le lieu pendant tout le temps de l'accueil,
- Lieu respectant confidentialité et discrétion absolue sur les accueillis, vis-à-vis des institutions et des professionnels sociaux, médicaux, éducatifs, mandatés ou non,
- Lieu pratiquant une supervision menée par une personne qualifiée,
- Les responsables et les accueillants du lieu s'engagent à travailler dans le cadre de la Charte des Accueillants, élaborée par l'association L.A.P.E. Lorraine et à signer cette charte.

- Peuvent adhérer à titre de personne morale à titre provisoire tout lieu, soit en cours de création, soit en période de mise en route et de conformité, soit qui ne répond pas à l'ensemble des critères ci-dessus. Le bureau de l'association appréciera, après lecture du projet des lieux demandeurs, le bien-fondé de la demande. En cas de refus, il sera toutefois possible de faire appel de la décision devant le C.A. Ce nouveau type d'adhésion a été ajouté à nos statuts lors de l'AG extraordinaire qui s'est déroulée en mars 2024. Nous avons vérifié cette année que cela correspondait à un réel besoin puisqu'en 2024, deux structures ont adhéré sous cette forme.

Le bureau de l'association est en charge d'apprécier, après lecture du projet des lieux candidats à l'adhésion morale, le bien-fondé de la demande au regard des critères énoncés ci-dessus. Nous attirons votre attention sur la rigueur nécessaire à la démarche d'adhésion (paiement et dossier complet) ; nous souhaiterions une certaine vigilance des accueillants sur cette question. Nous remercions la grande patience des membres du bureau qui relancent avec ténacité les lieux qui nous fournissent des dossiers incomplets. Nous en profitons pour rappeler que nous sommes tous bénévoles dans ce réseau et que les dossiers complets nous facilitent la tâche. La procédure CHORUS pour les paiements des structures publiques alourdit considérablement le travail de la trésorière chargée de la facturation, il est indispensable de veiller à l'exactitude des numéros de Siret et d'engagement.

Nous comptons **16 adhérents** au titre de personnes physiques (nombre en légère baisse par rapport à l'an dernier).

Peuvent adhérer, à titre de personne physique, toute personne faisant partie ou non d'un nouveau projet, d'un lieu en fonctionnement ou intéressée par les objectifs de l'association. Nous rappelons que cette adhésion a aussi valeur d'engagement et d'encouragement à l'égard du travail du réseau.

Les tarifs de cotisation varient peu d'une année à l'autre et nous avons décidé, après discussion en CA, de ne pas augmenter les tarifs cette année.

- 55 € par personne morale et 90 € pour les adhérents qui représentent plusieurs L.A.E.P. (plus un tarif spécifique pour le Conseil Départemental des Vosges qui nous finance au titre de l'adhésion de ses lieux).
- 20 € par personne physique.

Rappel : un accueillant peut être adhérent au titre de personne physique même si son lieu est adhérent au titre de personne morale.

Nous rappelons qu'un paiement de 25 € a été demandé aux personnes qui participent à nos journées et qui ne sont pas adhérentes. Ces contributions alimentent financièrement notre projet qui se veut exigeant et ambitieux du point de vue des contenus de journées que nous proposons.

4. Le projet associatif

Dans la continuité des objectifs initiaux, l'association a pour projet de :

- Mettre en réseau les lieux d'accueil enfants-parents existants et en projet dans notre région,
- Mener une réflexion sur l'éthique des lieux et la pratique de l'accueillant,
- Mener une réflexion sur l'accueil des familles dans leurs différences culturelles,
- Mener une réflexion sur le soutien à la parentalité,
- Promouvoir la reconnaissance des Lieux d'Accueil Enfants-Parents.

L'association poursuit un but non lucratif.

5. Les points positifs

La fréquentation de nos journées reste importante en 2024 ; elle est le signe du besoin d'échanges et de débats autour des pratiques professionnelles des accueillants et des contenus apportés lors de ces journées. Les postures des accueillants sont questionnées, enrichies et permettent aux différentes équipes de trouver leurs propres modalités de fonctionnement tout en étant quelques fois interpelées voire dérangées par le cadre que l'association propose et soutient sur le plan éthique. Les évaluations qualitatives démontrent combien ces journées sont nécessaires et constructives. Les participants disent apprécier autant les interventions théoriques que les temps de mise en ateliers et d'échanges. Ceux-ci permettent une appropriation des connaissances, si utile à une profession dont le sens doit être soutenu par une réflexion. Nous avons maintenu, volontairement, une journée sans intervenant : il y a une demande des participants qui apprécient avoir plus de temps d'échanges et de débats autour des pratiques. Les retours sont d'ailleurs très positifs.

Un autre point positif est la participation active des membres du CA à nos ateliers lors des journées de travail. L'expérience progressive donne une légitimité que les différents membres du CA mettent en œuvre, c'est une réelle expertise précieuse à notre dynamisme associatif. Nous avons maintenu une double animation des ateliers par les membres du CA, dans la mesure du possible, convaincus que cela vient enrichir les travaux d'ateliers. Le fonctionnement collaboratif de notre conseil d'administration soutient cette expertise croissante et cela permet à chacun de développer des compétences d'animation et d'organisation.

Notre site internet rencontre un très vif succès, il est très fréquenté (voir le rapport d'activité). Nous vous rappelons que les comptes-rendus de nos journées de travail y sont ajoutés après chacune de ces journées. Ce site participe à la visibilité des LAEP de Lorraine au regard du nombre de recherche d'adresses de lieux (par exemple : 4450 consultations d'adresses de LAEP en 2024 : 1000 de plus que l'an dernier). Les consultations pour les sessions de formation et rédactions des comptes-rendus sont également importantes (1859 clics).

Comme l'an dernier, notre site a encouragé des personnes même hors Lorraine à nous contacter comme référence pour les informer, les accompagner. Un aspect de plus qui démontre l'utilité de faire réseau car l'émergence de nouveaux lieux demande, de notre point de vue, du temps, de la réflexion, des connaissances pour lesquelles notre expertise est reconnue. Lors de nos formations hors région, nous constatons à quel point notre site constitue une ressource importante, voire essentielle pour nourrir le travail des équipes.

Nous rappelons que les invitations à nos journées sont consultables sur le site un mois avant les dates choisies. Nous invitons donc les accueillants à consulter régulièrement ce site pour compenser quelques fois les retards de communication au sein des structures gestionnaires.

6. Les questions qui nous préoccupent

Nous nous réjouissons que la CNAF, par l'intermédiaire de la COG 2023/2027, vienne reconnaître l'importance des LAEP comme dispositif prioritaire d'accompagnement et de soutien à la parentalité. Nous sommes informés de la mise en œuvre d'une expérimentation au niveau national initiée par la CNAF visant à réfléchir à de nouveaux projets de socialisation des enfants. Cette expérimentation prendra appui sur l'expérience des LAEP et a comme objectif de réfléchir à des dispositifs partenariaux proposant des actions complémentaires aux LAEP (par exemple un partenariat RPE, EAJE, école maternelle, LAEP). L'année 2025 nous amènera à nous informer de cette expérimentation. Par ailleurs, la CNAF a émis le souhait de retravailler la circulaire LAEP, un groupe d'étude national se penchera sur ce point.

Le travail d'accueillant est complexe : posture d'accueil et d'écoute, tenir un cadre, incarner les valeurs spécifiques d'un LAEP en lien avec la charte, faire circuler la parole entre les accueillis, avoir une posture réflexive et la mobiliser en supervision, prendre en compte la dynamique d'un groupe, rester dans une posture de doute et de questionnement, accepter d'être bousculé dans ses représentations…. Cela implique, de notre point de vue, nécessairement une démarche de formation soit qui passe par une qualification initiale et/ou par la formation continue. Nous savons que certaines créations/ gestions de lieu passent par des injonctions qui n'impliquent pas toujours une démarche d'adhésion des professionnels au projet. Ceci peut fragiliser le travail de l'accueillant tel que décrit précédemment.

Nous souhaiterions, en tant que réseau, que les employeurs, porteurs de projets, les financeurs soient plus au fait de la subtilité et de la complexité du travail de l'accueillant. Notre réseau se tient toujours très disponible pour informer ceux qui le souhaitent.
En ce sens, la présence des partenaires et financeurs à nos journées de travail est toujours une richesse. Elle permet à chacun de se réajuster aux pratiques professionnelles et aux publics attendus dans nos lieux.

La mixité sociale est une exigence de nos lieux et en fait un espace atypique du travail social et des politiques publiques. Tout enfant et tout parent ont potentiellement besoin d'espaces intermédiaires socialisants, c'est l'essence de nos lieux. Ils ont pour objectif de prendre soin des plus fragiles mais notre outil est l'accueil du tout-venant et la dynamique du groupe de parents dans un esprit d'ouverture et de rencontre.

Nous déplorons le manque de structure de relais au niveau de l'accueil des enfants porteurs de pathologies diverses et qui fréquentent nos lieux. Quand nous les orientons vers des structures adaptées, les délais d'attente sont tellement longs (émergence des plateformes d'orientation), qu'elles mettent ces enfants en grave danger de fragilité de développement et/ou d'aggravation des troubles. Les familles concernées s'essoufflent et se sentent abandonnées. Ceci peut être malheureusement une entrée supplémentaire à la maltraitance. Nous affirmons notre mission de prévention, pour laquelle nous avons, inconditionnellement, besoin de relais extérieurs.

Comme l'an dernier, nous sommes interpellés par certains professionnels sur la qualité des supervisions fragilisées, au regard de ce qui nous est transmis, par des intervenants peu adaptés à l'accompagnement d'équipes travaillant en LAEP. Nous encourageons chaque équipe à veiller à la qualité de leur supervision. Par ailleurs, nous nous inquiétons également du manque de compréhension de l'intérêt de la supervision tant chez certains accueillants que du côté des gestionnaires, propos entendus lors des journées de travail de notre réseau. L'évolution des cadres scientifiques qui soutiennent nos pratiques donnent l'illusion aux professionnels que les neurosciences se seraient substituées au concept de psychanalyse et auraient ainsi gommé la question de l'inconscient, objet du travail de la supervision. Notre conseil d'administration croit profondément à la complémentarité des grilles de lecture.

Dans la continuité d'une journée organisée sur cette question, nous restons préoccupés par l'importance des écrans (reconnue aujourd'hui comme question majeure de santé publique) dans l'éducation des enfants. Notre

réseau préconise l'absence totale des écrans durant l'accueil. Ces lieux sont des lieux d'échange dans lesquels les interactions sociales sont privilégiées. Ils sont ainsi des lieux de prévention des troubles de la relation observés de plus en plus chez les jeunes enfants suite à cette trop grande utilisation des écrans. Pour certains parents, la fréquentation d'un LAEP est argumentée comme un soutien à « moins d'écran pour leurs enfants ». L'exemplarité des accueillants a fait débat lors de cette journée de travail.

Concernant notre réseau :

Comme l'an dernier, les demandes de thèmes qui nous sont faites dans nos journées régionales relèvent parfois du champ de la formation et nous encourageons les accueillants à accéder à la formation professionnelle continue. Nos journées de réseau constituent une action d'information et d'échanges autour des pratiques mais non de formation. Parfois, les demandes sont peu explicites et nous avons des difficultés à les comprendre.

De plus, nous vous alertons aussi sur le fait que nous sommes des bénévoles, certes au service du réseau, mais avec une disponibilité limitée. Nous remercions les adhérents qui ont été plus vigilants cette année quant à la rigueur nécessaire à remplir les dossiers. Depuis 2024, les dossiers sont disponibles sur le site www.lapelor.net et à nous renvoyer par internet ou par courrier. Cela semble avoir facilité certaines démarches d'adhésion.

Remerciements

Cette année encore, nous remercions les financeurs qui ont répondu favorablement à nos demandes de financements. Il s'agit pour nous d'une belle reconnaissance politique du travail accompli. Nous réaffirmons néanmoins notre vocation régionale, venant compléter voire transcender le niveau départemental sur le plan de l'application des politiques de soutien aux LAEP. Le niveau régional permet plus de recul par le partage d'expériences qui sort « de l'entre soi départemental », cette ouverture est nécessaire pour un travail de fond sur l'éthique des lieux.

Ce niveau régional est une force pour les rencontres et l'émulation suscitée mais c'est aussi une fragilité du point de vue de notre visibilité puisque nous sommes soutenus exclusivement par des financeurs qui opèrent au niveau départemental.

Nous remercions donc vivement les financeurs qui continuent à soutenir notre réseau régional en 2024 : les Conseils Départementaux 54, 55 mais aussi 88 (Renouvellement de la signature de la convention pour 2025/2028) et les C.A.F. 54, 55, 57 et 88.

Nous tenons à remercier la ville de Pont-à-Mousson qui nous prête les locaux de notre siège social ; ceci facilite grandement notre vie associative.

Nous remercions chaleureusement les lieux qui nous ont accueillis en 2024 et nous encourageons de nouveaux lieux à nous accueillir en 2025, organiser une journée permet de mettre en pratique une visibilité institutionnelle et partenariale pour le lieu qui accueille et cela est essentiel, nous semble t-il.

Nous remercions enfin nos adhérents sans lesquels le réseau n'aurait pas de sens.